

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 44 (1918)
Heft: 6

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Municipalité du Châtelard-Montreux met à la disposition du Jury une somme de fr. 15 000.— à répartir entre les 5 ou 7 meilleurs projets.

Quel que soit le résultat du Concours, la première prime ne pourra pas dépasser la moitié de la somme totale à répartir.

Un concurrent présentant plusieurs projets n'aura droit qu'à un seul prix.

Les projets primés restent la propriété de la Commune. La Municipalité pourra acquérir des projets non primés qui lui paraîtront intéressants. Une somme de fr. 2000.— est mise à disposition dans ce but.

Le projet définitif sera élaboré par la Direction des Travaux de la Commune du Châtelard.

La Commune n'est astreinte envers les concurrents à aucune autre obligation que le paiement des primes ou l'achat des projets non primés prévus au paragraphe précédent.

Tous les projets seront exposés pendant 10 jours après la publication de la décision du Jury.

Le présent programme a été adopté par le Jury le 5 février 1918 et par la Municipalité le 11 février 1918.

Les documents à la base de ce concours sont en vente à la Direction des Travaux du Châtelard-Montreux au prix de fr. 50 qui seront remboursés aux concurrents qui présenteront un projet.

Société genevoise des Ingénieurs et des Architectes (Section de la Société Suisse).

Rapport présidentiel sur l'exercice 1917.

(Suite)¹

Reconnaissons cependant, que par des chemins détournés et grâce à ceux de nos collègues qui sont députés, nous avons pu faire apporter quelques améliorations à la loi qui se discute en ce moment — et avec quelle sage lenteur — au Grand Conseil et qui consacrera quelques réels progrès.

Les Autorités municipales de la Ville de Genève sont certainement plus accessibles à nos idées et nous avons été heureux de voir le programme du concours pour le futur *Quai Turrettini*, pour lequel nous avons été invités à désigner une partie des membres du Jury, être établi en stricte conformité des normes de la S. I. A.

Un dernier mot sur nos relations avec les Conseils de notre République : A la suite d'une très captivante conférence de notre collègue *Camille Martin* sur « le problème de l'extension des Villes modernes », nous en avons décidé la publication sous forme d'une brochure, qui a été envoyée à toutes les personnes, députés, conseillers, municipaux, etc., qui à un titre quelconque, doivent s'intéresser à ces questions... Le bon grain germe-t-il sous les herbes folles et l'ivraie ??? nous aimons à le croire tout en constatant que les épis n'apparaissent pas encore et que le seul résultat jusqu'ici tangible de cet envoi fait à frais communs avec le groupe d'étude auquel nous avons fait allusion tout à l'heure — a été de grever assez lourdement nos finances obérées !

Pour en finir avec les démarches que nous avons entreprises, nous rappelons notre demande au Conseil administratif de ne pas oublier les architectes dans les *Jurys du Concours Galland*, ainsi que les observations que nous avons présentées sous une forme officieuse et amicale aux auteurs du projet de *Sanatorium des Alliés*, projet dont l'architecture ne cadrait guère avec le site merveilleux du plateau de Montana.

Outre la conférence de C. Martin, dont je viens de parler,

nous avons eu le plaisir d'entendre les communications suivantes, dont nous remercions ici encore une fois les auteurs : *M. C. Boissonnas*, Dr. en droit : Les droits et les obligations des constructeurs.

M. Edm. Fatio, architecte : Les jardins.

M. Georges Autran, ingénieur : L'état actuel de la question de la navigation intérieure en Suisse.

M. Georges Epitaux, architecte : Les vieilles enseignes d'auberges et d'hôtelleries dans le Canton de Vaud.

Enfin nous avons été aimablement invités par la Classe d'Industrie et de Commerce à assister à une conférence de M. l'ingénieur Charbonnier, sur le Pont Butin, conférence qui a été suivie d'une visite du chantier. Sans prétendre résumer les impressions diverses qu'a pu faire naître cette visite, qu'il soit permis à votre président, en son nom personnel, de dire que l'on se prépare à faire une folie en consacrant une somme énorme à une décoration sculpturale qui ne se verra de nulle part.

Il ne nous reste plus à mentionner pour être complet, que la très simple mais très cordiale réception que nous avons eu le plaisir d'offrir par un beau soir d'été à Cologny à M. le professeur Moser et à ses élèves-architectes de l'Ecole polytechnique fédérale.

Nos rapports avec la Société suisse ont été normaux et n'appellent pas de mention spéciale : nous avons été représentés à la conférence des Présidents et aux deux assemblées des délégués qui ont eu lieu au cours de 1917. Comme vous le savez, le Comité central, dont le siège était depuis longtemps à Zurich a été renouvelé en septembre et l'organisation en a été modifiée, à titre d'essai, pour faire participer de façon plus directe les diverses sections à l'administration de la société. Votre président a eu l'honneur d'être appelé à la vice-présidence du Comité central, honneur qui s'adresse à la Section de Genève et non à sa personne, et le siège du Comité central a été transféré à Berne, le secrétariat permanent restant cependant à Zurich.

Après cette brève revue de notre activité au cours de 1917, il reste à votre Comité le devoir de faire un pénible aveu. Préoccupé de donner autant de vie que possible à notre Section, il est allé gaiement de l'avant et notre trésorier va dire de quelle façon assez gaillarde il a dilapidé les économies qu'avaient réalisées nos prédecesseurs : il appartiendra au nouveau Comité que vous aller nommer ce soir de s'efforcer de rétablir notre prospérité financière, tout en donnant à la Société genevoise des Ingénieurs et des Architectes un maximum d'entrain et d'activité.

Genève, le 24 janvier 1918.

Fr. FULPIUS.

Rapport du trésorier sur l'exercice 1917.

Messieurs,

La caisse de la Section a commencé l'exercice 1917 avec un solde actif de fr. 457.60 dont fr. 271.45 en compte courant chez MM. Hentsch et Cie. Elle le termine par un solde actif de fr. 198.15 dont fr. 100.— constituent le dépôt de garantie du Compte de Chèques postaux.

Ce compte de chèques dont l'ouverture prochaine vous avait été annoncée dans mon dernier rapport, a déjà pu être utilisé pour le recouvrement de la cotisation de 1917. Dans le courant de l'été, avec l'autorisation de notre président, j'ai fait verser au crédit de ce compte le solde du compte courant de la Section chez MM. Hentsch et Cie. En effet, étant donné les maigres ressources de la caisse, il était peu pratique d'avoir à puiser à deux sources différentes.

Ce sont, cette année, les frais de déplacement de nos délé-

¹ Voir *Bulletin technique* du 9 mars 1918, page 44.

gués aux assemblées générales qui ont grevé le plus lourdement notre budget. Il a donc été décidé que, dorénavant, le trésorier ne rembourserait que le prix des billets en troisième classe, mesure qui exigera de nos délégués une dose supplémentaire de dévouement au bien public.

Voici d'ailleurs une courte récapitulation de l'ensemble des Dépenses et des Recettes de notre caisse au cours de l'exercice que nous clôturons aujourd'hui.

RECETTES

Solde Créditeur chez Hentsch et Cie, au 1 ^{er} janvier 1917	Fr. 271.45
Solde Petite Caisse, au 1 ^{er} janvier 1917	« 186.30
Cotisations 1917, 76 à fr. 5.—	« 380.—
Souscription pour diner Moser.	« 284.—
Subvention du Groupe pour le développement des Villes (brochure Martin)	« 81.—
Remboursement de la Tuilerie d'Allschwyl	« 2.70
Intérêt 3 % chez Hentsch et Cie	« 5.90
Intérêt du Compte de Chèques	« 2.90
	Fr. 4214.25

DÉPENSES

Frais de Bureau (Classeurs, papier, timbres, etc.)	Fr. 141.10
Factures, adresses et Dactyles Offices	« 423.85
Insertions journaux	« 23.—
Diner Moser	« 178.—
Transports internationaux	« 2.85
Repas conférenciers	« 4.50
Frais déplacement des délégués	« 299.45
2 soirées de projections	« 40.—
Brochure C. Martin	« 195.05
Frais Compte Chèques	« 6.60
Solde actif pour balance	« 198.45
	Fr. 4214.25

Genève, le 24 janvier 1918.

A. BOURRIT, trésorier.

Société et Section vaudoise de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Compte rendu de la séance ordinaire du samedi 9 février 1918,
au Palais de Rumine.

Séance ouverte à 4 heures après-midi. Présidence de M. H. Verrey, président. Vingt membres présents. Le procès-verbal de la séance du 22 décembre est lu et adopté. Le président fait part des démissions de MM. Heydel, architecte, et Chenaux, ingénieur. Il annonce des candidatures qui seront soumises au vote dans la prochaine séance.

Le *Bulletin Technique* nous demande, par l'organe de M. Chappuis, une nouvelle subvention de 200 fr. que l'état de notre caisse nous permet d'accorder, et qui l'est en effet par l'assemblée.

Notre membre honoraire, M. Lochmann, ingénieur, remercie de la notification de son honorariat.

Le Comité ne sait encore rien d'officiel au sujet du concours demandé en vue de l'Infirmerie du Bois Mermet. La question est encore en suspens devant l'autorité compétente.

Nous aurons sous peu à nous occuper du projet de « Règlement communal sur la police des constructions », actuellement en mains des membres du Conseil communal.

La Commission vaudoise de la Maison bourgeoise nous

demande un crédit de 300 fr., comme quote-part de notre Société vaudoise à des frais de déplacement, nécessités par un triage préliminaire des nombreux documents présentés et quelquefois un peu inégaux. Après une discussion approfondie, l'assemblée vote le crédit et adopte le texte d'une demande de subvention cantonale dans le même but.

M. Epitaux exposé le motif qui pousse nos membres architectes à la formation d'un groupe professionnel. Sans vouloir en quoi que ce soit nuire à l'attrait de nos séances ordinaires, il est utile de réunir entre eux des membres touchés dans leurs intérêts par des questions toutes spéciales. M. Günthert nous lit la résolution suivante, préparée à cet effet :

« L'assemblée de la Société des ingénieurs et des architectes, du 9 février 1918, estime que la formation dans son sein de groupes distincts d'ingénieurs et d'architectes ayant pour but l'étude plus approfondie de questions professionnelles, particulières à chaque groupe, est une forme d'activité à encourager. Celle-ci rentre d'ailleurs dans l'esprit des statuts de la Société suisse, art. 3, lettre a. »

En conséquence, la formation d'un groupe d'architectes, demandé par ces derniers, est approuvée.

Le groupe ainsi reconnu aura à soumettre à une chaîne séance de la Société des ingénieurs et des architectes ses statuts particuliers et la composition de son comité.

Il reste entendu que l'activité de chaque groupe sera limitée à l'étude de questions spéciales le concernant et que toutes décisions que ces questions entraîneraient, seront portées à l'ordre du jour d'une séance de la Société des ingénieurs et des architectes pour être discutées et approuvées conformément aux statuts de cette société. »

Après une courte discussion et des assurances qu'il ne s'agit ici nullement de dissidence, l'assemblée accepte la formation du groupe.

M. G. Epitaux, architecte, nous entretient ensuite de l'histoire de la propriété de Mon Repos, cadre du futur Palais de Justice fédéral. Il évoque le souvenir d'un de ses anciens propriétaires, le marquis de Langallerie, fils d'un personnage assez énigmatique, qui servit Louis XIV dans 32 campagnes, le trahit, puis servit l'empereur d'Allemagne, le roi de Pologne, et mourut en captivité. Sa veuve, née Angélique de Constant de Rebecque, avait acquis le château d'Allaman. C'est à sa mort qu'un de ses fils se rendit propriétaire de Mon Repos.

Ces faits se passent en 1756, à l'époque où Voltaire vint à Lausanne. La société lausannoise s'élargit de cet écrivain, comme elle le fera de Rousseau et de Gibbon ; Voltaire constitue une troupe d'amateurs qu'il appelle la « Bande joyeuse » et à qui il fait jouer les pièces de sa composition. Très lié avec le marquis de Langallerie, il installe son théâtre à Mon Repos, la scène étant le bâtiment de ferme et les spectateurs se tenant dans la maison, aux combles.

La découverte d'un dossier de plans, daté de la fin du XVIII^e siècle, permet d'affirmer que le bâtiment de Mon Repos actuel n'est autre que l'ancien bâtiment Langallerie, surélevé, transformé et restauré. Ce dossier, constitué par l'architecte de Perregaux, s'égara entre les mains d'un brocanteur comme bon à fabriquer du carton. Il en fut sauvé et c'est bonheur parce qu'il contient, outre les plans proprement dits, un relevé cadastral très rare. On y voit que le chemin actuel, situé à l'orient de la propriété et qui monte à Bellevue, se trouvait autrefois dans le prolongement du chemin de l'Avant-Poste, et de Montolivet par conséquent. C'était donc une vieille artère bien continue allant du lac au plateau. Ce déplacement avait pour but de permettre l'incorporation au domaine de parcelles nouvelles. Ces travaux furent exécutés par Vincent

Perdonnet, banquier veveysan, qui, en 1817, acheta Mon Repos. Désirant faire de son domaine une propriété satisfaisante aux goûts fastueux que lui permettait sa grande richesse, il acheta et incorpora les vignes environnantes et fit étudier les plans d'aménagement par les architectes Damènes et Leclève, à Paris. Il consulta également l'architecte de Perregaux fils, car les plans se développaient à mesure que s'agrandissait la propriété. Perregaux était l'un des meilleurs architectes lausannois du commencement du XIX^e siècle : il construisit notamment l'ancienne flèche de la cathédrale de Lausanne. Il nous reste de lui des ouvrages tels que Sainte-Luce, l'Avant-Poste, les arcades du Pénitencier, où se retrouve régulièrement le même type de portique sur colonnade.

Des projections lumineuses nous ont montré quelques croquis et des plans de l'époque, extraits du dossier constitué par Perregaux. Nous avons vu notamment le petit Pavillon des Marronniers où Voltaire aimait à se promener, le petit temple construit sur la propriété attenante de Villamont par le banquier Haller, en souvenir du séjour que fit à Villamont, en 1800, le Premier Consul avec les généraux Duroc et Bouvierne. C'était avant de descendre en Italie par le Saint-Bernard que Bonaparte contempla de là la chaîne des Alpes. Ce pavillon est actuellement joint à Mon Repos par suite de l'acquisition par Perdonnet d'une partie du domaine de Villamont.

Un cliché nous a montré également la petite tour gothique érigée au haut de Mon Repos. Cette tour, qu'on voit très bien de l'avenue de Béthusy et que touchait l'ancien chemin actuellement avenue Secretan, porte la date de 1553. Elle n'en a pas moins été bâtie en 1820 par M. Perdonnet à la suite d'un pari qu'il fit avec deux amis, M. de Cerjat et M. Haldimand, qui eux-mêmes élevèrent à cette époque la vieille tour de Rovéréaz et la tour Haldimand.

Dans une brève conclusion conjecturale, M. Epitaux a montré ce que deviendront Mon Repos et Villamont lorsque les voies d'accès prévues auront été établies. Il a émis le vœu que l'implantation de ces avenues respecte mieux les beautés locales en n'y touchant que discrètement. Elles devraient tendre plutôt à favoriser le trafic vers les artères actuelles de Bourg qu'à l'aiguiller sur la voie détournée qui traverse le pont Bessières.

De chauds applaudissements ont marqué l'intérêt que l'assistance porte à ces questions d'histoire lausannoise et le désir intime de chacun de ne pas assister à des coupes sombres dans des sites irréparables par la suite. Un parc est plus long à édifier qu'un palais.

A. P.

NÉCROLOGIE

Albert Amsler-Vogler

A Neuhausen, près de Schaffhouse, le 13 février 1918, dans sa 55^{me} année, vient de mourir, terrassé par une courte maladie, Albert Amsler, industriel, de Schaffhouse, fils cadet du professeur J. Amsler-Laffon dont la personnalité est encore présente à toutes les mémoires.

Le défunt était l'un des chefs de la maison Amsler frères de Schaffhouse, fondée en son temps par le professeur Amsler.

Albert Amsler, après avoir terminé les classes secondaires à Schaffhouse, sa ville natale, entra en apprentissage dans l'usine naissante fondée par son père puis, après un stage de quelques années à la forte école de son père, il alla quelques années en Allemagne, en Angleterre et en Amérique pour se perfectionner. Ensuite, il revint à Schaffhouse et rentra dans l'usine de son père à laquelle il se consacra entièrement, jusqu'au jour où la mort est venue mettre un terme à son activité.

Au début de sa carrière, l'activité d'Albert Amsler avait un caractère essentiellement technique mais, à mesure que l'usine

se développait sous l'influence créatrice de son frère ainé, M. le Dr Alfred Amsler, les exigences administratives devenaient plus importantes et c'est peu à peu dans ce domaine d'administration et d'organisation de l'usine qu'Albert Amsler s'est orienté. A sa mort, Albert Amsler était le chef de la partie commerciale de l'usine Amsler frères, tout en étant resté à côté de cela le chef du département des instruments de précision de la dite usine.

Outre son usine, Albert Amsler avait d'autres champs d'activité. A Schaffhouse, il fit partie pendant quelques années de la commission scolaire supérieure ; à Neuhausen, son lieu de domicile, il était membre du conseil communal ; il s'occupait activement de questions sportives, notamment d'aéronautique et, en 1909, lors de la course pour la coupe Gordon-Bennett, à Schlieren, il était membre du Jury. Dans l'armée, il avait le grade de lieutenant-colonel, chef de place d'Airolo et il avait quitté l'armée dernièrement pour cause de santé. Enfin, Albert Amsler avait un siège dans le comité de la banque de Schaffhouse, à Schaffhouse.

A. D.

Nous retracerons, dans notre prochain numéro, la carrière de M. A. Hotz, ingénieur cantonal de Neuchâtel et membre de notre Comité de rédaction.

BIBLIOGRAPHIE

Assurance obligatoire contre les accidents. — Mettant la dernière main aux travaux préparatoires de l'assurance obligatoire, qui, comme on le sait, entrera en vigueur le 1^{er} avril prochain, la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents procède actuellement à la distribution d'un *Guide de l'assurance obligatoire à l'usage des chefs d'entreprises et des assurés*. Ce guide contient toutes les lois et ordonnances parues jusqu'à ce jour, un exposé méthodique des principales dispositions de ces lois et ordonnances, avec de courtes explications, et une table alphabétique des matières. Il est distribué gratuitement à toutes les entreprises soumises à l'assurance obligatoire. On peut se les procurer, au prix de 1 fr., dans les agences de la Caisse nationale.

Tables numériques usuelles, à l'usage des ingénieurs, des étudiants des facultés, des élèves des lycées et des écoles primaires supérieures, etc., par L. Zoretti, professeur à la Faculté des Sciences de Caen. — Volume in-8 (22-13) de 52 pages, cartonné ; 1917. Prix : 3 fr. — Paris, Gauthier-Villars.

L'auteur, qui s'est signalé par des travaux d'algèbre supérieure très remarqués, et qui a tant contribué, par ses ouvrages didactiques, à débroussailler l'enseignement des mathématiques à l'usage des ingénieurs, publie aujourd'hui une série de « tables » très ingénieusement disposées.

La Table I contient, dans les colonnes intitulées 1, 2, 3, ..., 9, les produits par ces nombres de ceux qui sont inscrits dans la colonne 1. La colonne intitulée $\frac{1}{n}$ contient les inverses des mêmes nombres, ou plutôt les quatre premiers chiffres significatifs de ces inverses. La valeur inscrite pour $\frac{1}{n}$ est exacte à une demi-unité près de l'ordre du dernier chiffre décimal inscrit.

La colonne n^2 contient le carré de n , ou ce carré divisé par 10 ou par 100, ce qui est indiqué par le multiplicateur 10 ou 100 placé en tête. On n'a inscrit que les quatre premiers chiffres significatifs de ce carré. Le nombre inscrit est donc simplement approché avec une erreur en plus ou en moins égale à une demi-unité de l'ordre du dernier chiffre inscrit.

La colonne $\log n$ contient les quatre premières décimales du logarithme de n (ou du produit de n par une puissance de 10). L'erreur est toujours d'une demi-unité du dernier ordre.

La Table II donne les valeurs des quatre lignes trigonométriques des arcs de 15' en 15', avec trois ou quatre chiffres significatifs, ainsi que les valeurs de ces arcs en grades à un demi-centigrade près, et leurs valeurs en radians avec quatre ou trois chiffres décimaux exacts. Toutes les valeurs inscrites sont approchées à moins d'une demi-unité du dernier ordre.